



Déclaration liminaire de la FSU 93 CDEN - jeudi 7 janvier 2021

Madame la Préfète,
Monsieur le Directeur académique,
Monsieur le Vice-Président,
Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

La rentrée de janvier se déroule dans un contexte sanitaire tendu au retour des vacances, après des fêtes de fin d'année synonymes de brassages plus importants : le nombre des contaminations sur l'ensemble du territoire est toujours très élevé. Cette situation s'est encore aggravée suite à l'apparition du variant anglais. Des mesures fortes de protection et de prévention doivent être enfin prises par les autorités ministérielles. Avant le 15 décembre, à en croire Jean-Michel Blanquer, fabuliste pérorant dans des médias confits de servilité, le virus circulait peu dans les établissements : on courait plus de risque chez soi qu'à l'école. Par la suite, on a recommandé aux élèves de s'autoconfiner juste avant les vacances et les fêtes. Fin décembre, la rue de Grenelle a toléré l'école à la carte quand Matignon la théorisait... À rebours du locataire de la rue de Grenelle qui continue ses fanfaronnades, la FSU, elle, a pris acte de longue date de la situation sanitaire et n'a cessé de plaider pour un protocole véritablement protecteur. Elle a alerté sur la nécessaire anticipation, les besoins en personnels, les programmes d'enseignement et le calendrier intenable des examens. Il a fallu des mobilisations très importantes début novembre pour arracher la possibilité de travailler en groupes dans les lycées, seul moyen d'éviter des cantines et des classes bondées.

À un cheveu près, l'incurie gouvernementale pourrait relever du vaudeville si les incidences sur le travail des personnels n'étaient pas si terribles et n'illustraient pas le mépris affiché par le pouvoir en place pour nos métiers et pour le service public en général. À dire vrai, en fait de pieds nickelés, nous avons affaire à d'impitoyables *cost killers* : dans l'éducation, la crise sanitaire continue de servir de *crash test* à l'accélération de la numérisation, à l'augmentation de la charge de travail des personnels sans revalorisation salariale, à l'adaptation des collèges, des lycées et des CIO à la politique budgétaire de suppressions de postes, à l'autonomie grandissante des établissements pour mieux « gérer » localement le désastre de l'insuffisance des moyens, à la caporalisation des instances représentatives (décret du 21 décembre 2020), à l'application des principes du nouveau *management* public, à la destruction de la politique d'éducation prioritaire à grand renfort de communication sur l'expérimentation, à l'accentuation du tri social.

Si Jean-Michel Blanquer s'enferme dans un déni de réalité qui paraît ahurissant au premier abord et refuse *mordicus* de reconnaître le caractère exceptionnel de la situation créée par la pandémie, c'est précisément parce qu'il veut faire, de l'incertitude et de l'improvisation, la norme. Le pis-aller de la période de

confinement, toutes les formes d'enseignement et d'apprentissage dégradées de la *discontinuité pédagogique* deviendraient alors des routines. L'apparent déni de réel de Jean-Michel Blanquer est une arme pour contraindre les personnels, les élèves et les parents à *relever le défi*, en un mot à *s'adapter* ! Bien plus qu'une kyrielle de couacs, il faut y voir, selon nous, une *stratégie du choc* qui vise, à travers l'instauration d'un état d'exception et d'urgence pédagogiques permanent, à paralyser toute pensée critique et toute velléité de lutte collective.

Au moment où nous écrivons, nous n'avons toujours aucune information ni aucune perspective après le 20 janvier (date fixée pour une possible reprise à 100 % en *présentiel* dans les lycées), ni même aucun calendrier d'annonces. La FSU exige des mesures sanitaires renforcées ainsi que des mesures pédagogiques, mais aussi une meilleure anticipation des suites de la crise sanitaire : le Ministère doit travailler sur différentes hypothèses, les présenter en amont afin qu'elles soient discutées plutôt que diffusées à la dernière minute.

Les collègues ont été les grands oubliés du protocole sanitaire. Au regard de la situation, il est impératif d'engager rapidement une réflexion sur l'organisation des cours (groupes à effectif réduit) pour limiter le brassage des élèves. La cantine est reconnue par tou·te·s comme un lieu de contamination puisque les élèves ne portent pas de masques, mais, là encore, très peu de mesures ont été prises.

Jusqu'ici, l'Éducation nationale se distingue par une politique de tests peu volontariste, encore très loin des objectifs annoncés au retour des vacances d'automne. En Île-de-France, seulement 30 lycées sur 465 ont été concernés par la campagne de tests. Dans un contexte où la surveillance de la circulation du virus est primordiale, il faut tester plus rapidement et à plus grande échelle les élèves et les personnels.

Nous exigeons une totale transparence et un cadre plus strict quant au traçage, à la gestion des cas contacts et à l'isolement des élèves et personnels contaminé·e·s ou cas contacts. La règle au doigt mouillé des « *3 cas positifs* » est absolument vaine au moment où l'impératif « *tester / tracer / isoler* » revêt une importance encore plus grande dans un contexte de possible circulation du variant anglais. L'objectif est la prévention qui doit permettre d'éviter la fermeture des collèges, des lycées et des CIO.

Au beau milieu de la mise en place cacophonique de la stratégie de vaccination en France, Jean-Michel Blanquer a annoncé que les enseignant·e·s pourraient être vacciné·e·s au plus tard en mars, en contradiction avec le calendrier présenté jusqu'ici (vaccination à partir de mars-avril). Le calendrier général doit être précisé, tant les annonces se sont succédé ces dernières heures. Les personnels qui oeuvrent au quotidien en faveur du service public d'éducation doivent être prioritaires, après les soignant·e·s. Ils·Elles sont en contact avec le public, c'est donc un moyen de protection individuelle, mais aussi un moyen de prévention pour éviter la fermeture des établissements scolaires.

À deux mois du début des épreuves de spécialité du baccalauréat, alors même que toute la communauté éducative parle d'une seule voix pour demander le report des épreuves, le locataire de la rue de Grenelle persiste et signe : les épreuves de spécialités auront lieu en mars ! Dans ses dernières déclarations, il appuie même l'idée que les élèves de Terminale peuvent revenir avant le 20 janvier en 100 % présentiel pour mieux préparer les épreuves ! Ultime provocation en forme de cadeau de fin d'année : la parution d'un décret ouvrant la possibilité de changer

les règles d'organisation des examens jusqu'à 15 jours avant le début des épreuves...

La FSU demande :

- le report des épreuves de spécialité de mars en juin ;
- l'annulation du Grand oral ;
- un allègement des programmes.

L'Éducation nationale, on le voit, est loin d'être « *choyée par la majorité* », ainsi que le claironnait encore Jean Castex devant la représentation nationale en octobre dernier. Le budget de l'Éducation nationale prévoyait alors 1 800 suppressions d'emplois dans le second degré public. Soit 7 490 suppressions depuis 2018 avec, dans le même temps, une explosion des effectifs. Comme chaque année, cette nouvelle détérioration des conditions de travail des personnels et des élèves est niée par le Ministère. Ce sont finalement 1 883 emplois qui seront soustraits aux académies dans les collèges et les lycées : 30 emplois seront versés aux missions d'inspection et 53 gardés en « *réserve* ». Aucune création de poste de CPE, d'assistant·e social·e, de PsyEN, d'infirmier·e scolaire, d'agent·e administratif·ve ! Dans l'académie de Créteil, ce sont 86 postes d'enseignant·e·s qui seront supprimés à la rentrée 2021 quand 139 ETP seront provisionnés en heures supplémentaires ! Les personnels et le Ministère n'ont définitivement pas les mêmes priorités : c'est dans les établissements, maintenant, que les besoins sont criants !

Pour tenter de masquer sa politique de casse du service public d'éducation, le gouvernement prétend que la suppression des emplois sera compensée par une augmentation énorme d'heures supplémentaires, équivalente à 1 847 emplois : c'est là une méthode de patron voyou affichant un mépris total pour la charge de travail supplémentaire qui va peser sur les personnels. Les académies se voient bien privées de personnels titulaires et de capacités de recrutement de personnels contractuel·le·s. Qui plus est, le récit ministériel est encore une fois démenti par les faits. Les enseignant·e·s sont tellement surchargé·e·s de travail, épuisé·e·s mais aussi respectueux·ses de la qualité du service public qu'en 2019, seulement 1/3 des heures supplémentaires budgétées ont été consommées ! La rentrée 2021 sera donc synonyme une nouvelle fois, dans le second degré, de suppressions d'enseignements, de formations, d'augmentation des effectifs par classe : le gouvernement parachève son sabordage en règle du service public d'éducation.

En janvier 2020, bruissait, rue de Grenelle, le récit fabuleux d'« *une revalorisation historique* ». Les annonces faites le 16 novembre dernier sont venues dégonfler la rumeur : une enveloppe de 400 millions d'euros, 69 % des professeur·e·s titulaires qui ne seront pas augmenté·e·s en 2021, les montants avancés ne permettent même pas de rattraper les pertes dues à l'inflation et la prime d'équipement est d'un montant beaucoup trop faible, les CPE comme professeur·e·s documentalistes étant, quant à eux·elles, tout bonnement exclu·e·s du périmètre des personnels pouvant y prétendre. Les CPE et les professeur·e·s documentalistes doivent pouvoir bénéficier de la prime d'équipement : le SNES et la FSU continueront d'intervenir en ce sens auprès du Ministère. À ce jour, il n'est plus question de loi de programmation pluriannuelle ; en outre, la question de contreparties exigées en échange d'éventuelles revalorisations à partir de 2022 plane toujours sur les discussions. À l'inverse d'une revalorisation liée à des missions supplémentaires, la FSU exige une revalorisation de l'ensemble des personnels de la Fonction publique, des créations de postes à la hauteur des besoins de la société et de la nécessaire transition écologique, et un allègement de la charge de travail.

La participation de la FSU aux ateliers du *Grenelle de l'éducation* s'est soldée par le constat de l'impossibilité de faire avancer des propositions du fait même du dispositif choisi : il n'était pas question d'une concertation, mais bien d'une mascarade en forme d'opération de communication. La parole des personnels à travers de celle de leurs représentant·e·s syndicaux·ales était peu écoutée, submergée par celles d'expert·e·s autoproclamé·e·s soigneusement choisi·e·s par le Ministère, dont certain·e·s n'avaient pour seule expérience de l'école que d'avoir usé leurs fonds de culotte sur ses bancs, assuré·e·s pourtant de détenir les solutions malgré leur méconnaissance évidente du système scolaire et de ses réalités ! Dans une période où la confiance des enseignant·e·s à l'égard du Ministère est largement éprouvée, comme l'a à nouveau montré une enquête d'opinion IPSOS-FSU début décembre, le *Grenelle de l'éducation* a continué de creuser l'écart entre les intentions ministérielles et les attentes réelles des personnels, tant sur le plan du métier que sur celui des rémunérations. C'est pourquoi la FSU et ses syndicats nationaux ont décidé de quitter ces discussions.

En Seine-Saint-Denis plus qu'ailleurs encore, les habitant·e·s souffrent de la crise du COVID-19. Surmortalité, conséquences psychologiques et sociales, crise économique... plus que jamais, les services publics sont indispensables. En premier lieu, celui de l'Éducation bien entendu et « *quoi qu'il en coûte* », comme le répétait Emmanuel Macron au printemps dernier ! Pour toutes ces raisons, les organisations syndicales de la Seine-Saint-Denis réaffirment aujourd'hui leur ferme opposition à la loi de transformation de la fonction publique et continuent de demander son abrogation. Plus que jamais, les collectivités ont besoin de services publics pérennes, accessibles, de qualité, à l'abri des pressions et captations par des groupements et intérêts privés de toutes sortes, tout particulièrement dans notre département où la question de la rupture d'égalité républicaine est avérée. Nous avons besoin de services publics forts, d'agent·e·s soutenu·e·s et bien traité·e·s pour faire face non seulement aux besoins sociaux de l'immense majorité de la population, mais aussi aux crises actuelles et à venir.

La FSU s'oppose également à tout nouvel acte de décentralisation, en particulier des services de médecine scolaire de l'Éducation nationale aux départements en les réunissant avec les moyens des PMI pour créer un service de la santé de l'enfant tout au long de sa minorité. Ce projet signerait l'abandon d'une politique de santé définie dans le cadre de l'Éducation nationale et signifierait, pour les médecins, infirmier·e·s scolaires et conseiller·e·s de santé, un transfert vers la Fonction publique territoriale ainsi que la dislocation de leur collectif de travail. Les gestionnaires des EPLE, seraient, quant à eux-elles, placé·e·s « *sous l'autorité fonctionnelle des collectivités territoriales* ». Ce projet de loi, qui devrait être présenté en Conseil des Ministres en février 2021, est dangereux pour notre modèle social et pour l'égalité de traitement des citoyen·ne·s car il consacre une déstructuration du cadre national d'intervention des services publics et un découpage des missions publiques. La FSU continuera d'agir et d'informer les agent·e·s et la population des enjeux de ce projet ; elle créera les conditions de mobilisations larges pour lui faire échec.

Alors que le gouvernement déploie tout un arsenal législatif destiné à restreindre gravement les libertés publiques, le droit à la vie privée et la liberté d'information, empêchant de fait toute dénonciation de violences policières, à l'heure où il entreprend de porter atteinte au droit de manifester et stigmatise la liberté d'opinion et l'action syndicale, il est crucial que les personnels qui oeuvrent au quotidien en faveur du service public d'éducation le défendent par la grève et dans la

re. C'est ainsi que le 26 janvier prochain sera pour les personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation, et plus largement tou-te-s ceux-celles qui défendent le service public, une date importante autant qu'un prélude à d'autres mobilisations : ils-elles auront l'occasion de dire leur rejet de la politique gouvernementale en matière d'éducation, leur refus de la destruction programmée de la politique d'éducation prioritaire et l'urgence d'un véritable plan de développement pour l'éducation à travers la création d'emplois et la revalorisation des personnels.

Nous vous remercions de votre attention.